6990 - Son mari veut s’éloigner de sa famille à elle et elle le refuse

question

Le mari de ma soeur ne veut pas que la famille de celle-ci lui rendre visite. Pourtant une autre de mes soeurs et mes frères vont chez elle pour lui rendre visite. Son mari veut aller s'installer dans une maison très éloignée. Ce que ma soeur refuse du fait qu'il ne lui réserve pas un bon traitement. Les choses ont évolué et risquent d'aboutir au divorce. Quel est le conseil que vous pourrez nous donner à la lumière du livre et de la Sunna ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

1. En principe, une bonne épouse doit obéir à son Maître et ne désobéit pas à Allah et reste dévouée à celui qui ne la traite pas comme Allah le lui ordonne.

2. Le mari a le droit d'empêcher son épouse de rendre visite à sa famille, pourvu que cela soit conforme à un intérêt religieux. Ce qui est le cas, si elle se retourne contre lui chaque fois qu'elle revient de chez sa famille.

Si c'est lui même qui s'avère injuste parce qu'il s'oppose à ce que sa femme rende visite à sa famille alors que celle-ci n'est coupable ni d'une desobéissance envers Allah ni d'un perturbation de ses rapport avec sa femme, le mari commet un pêché en empêchant sa femme de se redire auprès de sa famille, mais elle lui doit toujours obéissance.

3. Le mari a le droit de se déplacer avec sa famille et de l'installer à l'endroit qu'il juge préférable. Sa femme n'a pas le droit de lui désobéir à cet égard, à moins qu'il soit stipulé dans le contrat de mariage qu'il ne la déplace pas. En l'absence d'une telle condition, elle ne peut pas ne pas le suivre.

4. Allah le Très Haut a donné aux maris l'ordre de bien traiter leurs épouses : Traitez les selon les

règles de la bienséance . Aussi, l'époux ne doit-il pas maltraiter sa femme. S'il constate chez elle un comportement contraire à la charia, il doit utiliser les voies légales pour corriger la situation. Cela commence par les belles paroles et peut progresser pour revêtir la forme du boycott au lit ou, en dernier recours, une légère correction corporelle.

5. Ce n'est pas parce que le mari maltraite sa femme qu'il est permis à celle-ci de lui désobéir et de ne pas se conformer à l'ordre qu'Allah lui a donné dans ce sens.

6. Nous donnons à la soeur auteur de la question les conseils que voici :

1. Oeuvrer inlassablement en vue de donner satisfaction à son mari ne serait ce qu'à travers de bonnes paroles et un bon traitement .

2. S'entendre avec lui pas sur la base d'une distribution équitable des rôles, mais sur la base d'une soumission totale à ses ordres. Cette attitude est de nature à inspirer la honte à un homme d'honneur et à l'adoucir. En plus, elle lui facilite la tâche quand elle veut le convaincre. Quoi qu'il en soit c'est lui qui est le chef de famille pas elle.

3. Multiplier les prières au profit de son mari pour qu'Allah améliore son état, facilite ses affaires et rendre meilleurs ses rapports avec son Maître d'une part et ses rapports avec ses semblables, d'autre part.

4. Il n'y a aucun inconvénient à ce qu'elle demande à une personne digne de confiance d'intervenir auprès de son mari pour le convaincre à changer d'avis à propos du déménagement projeté, si elle estime que le déménagement pourrait avoir une mauvaise incidence sur sa pratique religieuse ou rendre leurs rapports plus difficiles. Si tel n'est pas le cas, qu'elle se contente de son sort.

7. Nous demandons à Allah le Très Haut de faciliter ses affaires et de lui inspirer le bon choix dans ses affaires religieuses et profanes. Allah le sait mieux.